

LA DGFIP UNE CONDUITE DE REFORME FONDEE SUR LA PROGRESSIVITE ET LA TRANSPARENCE

Le choix fait dès le début de l'annonce de la réforme a été d'avancer par étapes bien identifiées et le plus complètement analysées, cela dans la transparence vis à vis de tous les acteurs, le tout avec une forte implication personnelle du Ministre qui a lui-même conduit plusieurs réunions et réalisé les arbitrages.

La première étape a duré 6 mois d'octobre 2007 à avril 2008 et a consisté à construire la future direction. Elle s'achève avec la naissance de la DGFIP, l'établissement de l'organigramme détaillé de son administration centrale, la nomination de son équipe dirigeante, le choix de préfigurations de directions départementales sous commandement unique, le choix de préfigurations de guichets fiscaux unifiés, la fixation des principes d'organisation et de fonctionnement de la future administration unifiée sur l'ensemble du territoire.

Cette phase, intégralement réalisée dans les délais prévus, s'est faite dans la transparence et la concertation. Au sein de l'Administration, 17 ateliers ont réuni, thème par thème, les spécialistes des deux directions, venant tant du niveau central que du terrain, cela afin d'analyser dans le détail tous les aspects de la fusion. Parallèlement, une concertation a été menée tout au long du mois de janvier avec les fédérations syndicales ministérielles sur les principaux aspects de la réforme. Elle s'est conclue par l'établissement d'un protocole d'accompagnement social reconnaissant les efforts des agents. Tout au long du processus, les agents ont été régulièrement informés en disposant des documents de travail, bénéficiant d'un site net de libre expression sur la fusion, recevant plusieurs lettres et messages du Ministre, dialoguant avec lui lors d'un « chat ».

A partir de maintenant, commence l'étape d'approfondissement et de préfiguration sur le terrain qui doit permettre de régler avec précision les conditions et les modalités de mise en œuvre de la fusion dans chaque service local. Le plan de déploiement se mettra en œuvre au début de l'année prochaine et s'étaler sur le quinquennat.